



**22^e JOURNÉES ANNUELLES
DE SANTÉ PUBLIQUE**
Hôtel Bonaventure à Montréal

**Les partenaires de l'insalubrité au Québec :
le travail intersectoriel et la place du réseau
de la santé**

Marie-Eve Levasseur
Institut national de santé publique du Québec

5 décembre 2018

Insalubrité et intersectorialité

- Pas de loi ou règlement octroyant l'entière responsabilité de la gestion des situations d'insalubrité.
- Responsabilité partagée
 - Rôles peu explicités dans les mandats et réglementations des organisations;
 - Diversité d'intervenants pouvant être impliqués ;
 - Disponibilité des ressources et approches de gestion variables selon les régions, les villes;
 - Complexité des interventions.

**→ Collaboration intersectorielle essentielle
pour une gestion efficace**

Acteurs et partenaires → Mandats

- | | | |
|--|---|--|
| ▪ Secteur municipal | → | ▪ Inspections, bâtiments, sécurité |
| ▪ Secteur de la santé | → | ▪ Évaluation aspects santé |
| ▪ Secteur de l'habitation | → | ▪ Soutien aux locataires, propriétaires, bâtiments |
| ▪ OBNL | → | ▪ Soutien aux individus |
| ▪ Interventions impliquant des animaux | → | ▪ Santé et sécurité animale |

Facteurs de succès d'une intervention

- Connaître les partenaires potentiels et leurs rôles;
- Prendre le temps (interventions longues et complexes) ;
- Adapter les interventions aux besoins de la situation;
- Établir une bonne relation avec les partenaires et les personnes aux prises avec le problème;

Facteurs de succès d'une intervention (suite)

- Tenter de maintenir les individus dans leur logement;
- Respecter la confidentialité des renseignements personnels et obtenir le consentement;
- Prioriser la santé, la sécurité et le bien-être des individus ET des intervenants;
- Se doter d'outils communs.



5

Qualité de l'air et salubrité :
intervenir ensemble dans
l'habitation au Québec

[→ Consultez l'outil en ligne !](#)

- Répond à plusieurs besoins/facteurs de succès :
 - Connaître les partenaires impliqués;
 - Fournir des définitions et outils communs;
 - Offrir des stratégies pour établir et favoriser les partenariats.
- Formation dispensée à l'automne 2017 : Présente des exemples de collaboration et d'intersectorialité

[→ Écoutez la formation !](#)

Institut national de santé publique Québec

Accueil Plan du site Nous joindre Offres d'emploi Portail Québec English Español

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

Suivez-nous sur:    

L'Institut Expertises Formation Nos productions

Accueil

Qualité de l'air et salubrité : Intervenir ensemble dans l'habitation au Québec

Ouvrir tout

- À propos
- Évolution de l'habitation et des conditions de logement au Québec
- Qualité de l'air et salubrité
- Intervention intersectorielle

Qualité de l'air et salubrité : Intervenir ensemble dans l'habitation au Québec

- À propos
- Évolution de l'habitation et des conditions de logement au Québec
- Qualité de l'air et salubrité
- Intervention intersectorielle
- Acteurs et partenaires
- Outils pratiques

<https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec>

Acteurs et partenaires à l'intervention

- Secteur municipal
 - Municipalités
 - Services de sécurité incendie
 - Sûreté du Québec et corps policiers municipaux
- Secteur de la santé
 - CISSS et CIUSSS
 - Services ambulanciers
 - Service Info-Santé
 - Médecins traitants
 - Clinique de médecine du travail et de l'environnement du CHUM
 - Institut national de santé publique du Québec
 - Santé Canada
- Secteur de l'habitation
 - Société d'habitation du Québec et offices d'habitation
 - Associations et regroupements
 - Régie du logement
 - Locataires et propriétaires
 - Société canadienne d'hypothèques et de logement
- + Organismes à but non lucratif et entreprises d'économie sociale

Municipalités

En 2016, selon le répertoire des municipalités du [ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire](#) (MAMOT), le Québec comptait 1 110 municipalités, dont le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et 171 autres types de territoires (incluant les villages nordiques, cris et naskapi, les réserves indiennes, les territoires non organisés et les terres réservées cries, naskapi ou inuites). Il y avait aussi 87 MRC, en plus de l'administration régionale Kativik et des communautés métropolitaines de Québec et de Montréal (MAMOT, 2010d, 2016)¹.

Les municipalités sont des entités possédant une autonomie politique et administrative qui assument des responsabilités variées, telles que l'aménagement, l'urbanisme, l'habitation, l'hygiène publique, la

Outils pratiques



L'**Outil pratique D** contient une grille d'évaluation de la salubrité et de la sécurité des lieux qui permet d'identifier certains facteurs d'insalubrité pouvant être préoccupants dans une habitation lors d'une inspection visuelle. Cette grille pourrait leur être utile entre autres pour interagir avec des professionnels de divers secteurs afin de les orienter sur les risques potentiels provenant de l'habitation inspectée.

Dans le cas où la personne visée par une ordonnance ou une mise en demeure n'effectue pas les travaux requis, la municipalité peut prendre les mesures requises aux frais de cette personne. Il arrive donc que des firmes spécialisées en nettoyage ou en décontamination, des entrepreneurs ou des professionnels spécialisés soient engagés afin de procéder à certains travaux pour corriger un problème dans l'habitation. L'**Outil pratique F** offre des conseils afin de faire un choix éclairé afin de sélectionner les ressources appropriées concernant la qualité de l'air intérieur de votre habitation.

+  Législation

Sur cette page :

- Dispositions légales pertinentes
- Compétences des municipalités en matière de salubrité et de qualité de l'air intérieur
- Rôles et responsabilités des inspecteurs municipaux
- Provenance des signalements et des demandes
- Rôles potentiels au regard de la qualité de l'air intérieur et de la salubrité
- Utilité de la réglementation municipale
- Pour les contacter

— Outils pratiques —

- **A - Exemple de dispositions pouvant être intégrées à un règlement sur la salubrité ou les nuisances**
- **B - Modèles de protocoles d'entente de collaboration intersectorielle**
- **C - Grille d'aide à l'identification des partenaires appropriés**
- **D - Grille d'évaluation de la salubrité et de la sécurité des lieux**
- **E - Aide-mémoire pour la gestion des interventions**
- **F - La qualité de l'air intérieur de votre habitation**
- **G - Registre des cas d'insalubrité et fiche de suivi pour un signalement**
- **H - Consentement et confidentialité des renseignements personnels**
- **I - Références utiles**

Télécharger ce guide complet en version PDF 

Outil pratique A

INSPQ Centre d'expertise et de référence

L'Institut | Expertises | Formation | Nos productions

Accueil > Expertises > Santé environnementale et toxicologie > Qualité de l'air > Q l'habitation au Québec

A - Exemple de dispositions intégrées à un règlement sur ou les nuisances

L'outil pratique A présente des exemples de dispositions réglementaires sur la qui peuvent être utilisées par les municipalités désirant se doter d'un règlement (en ve comme stipulé dans la *Loi sur les compétences municipales* §, chapitre C-47.1 à un règlement existant concernant la qualité de l'air intérieur, la salubrité ou les n

Les dispositions sont présentées pour différents types de pouvoirs dont peuvent si dispositions sont adaptés des règlements de la Ville de Montréal, de la Ville de Qu que de plusieurs règlements de plus petites municipalités telles que Saint-Jérôme, Caxton, etc.

Toutes les dispositions peuvent être adaptées au contexte de la municipalité, en précisant notamment qui sera l'autorité

(Pouvoir de réglementer l'insalubrité ou de définir des conditions de logement minimales)

8. Un bâtiment destiné à l'habitation doit en tout temps être maintenu dans un bon état de salubrité et les réparations nécessaires et les travaux d'entretien doivent être effectués afin de le conserver dans cet état.
9. Un bâtiment ou un logement ne doit pas porter atteinte à la santé ou à la sécurité des résidents ou du public en raison de l'utilisation qui en est faite ou de l'état dans lequel il se trouve.

Sont notamment prohibés et doivent être supprimés, à l'intérieur ou autour d'un bâtiment :

- a. La malpropreté, la détérioration ou l'encombrement d'un bâtiment principal, d'un logement, d'un balcon ou d'un bâtiment accessoire;
- b. La présence d'animaux morts;
- c. La présence, l'entreposage ou l'utilisation de produits ou matières qui dégagent une odeur nauséabonde ou des vapeurs toxiques;
- d. Le dépôt ou l'accumulation d'ordures ménagères, de déchets ou de matières recyclables ailleurs que dans des récipients prévus à cette fin;
- e. Le dépôt ou l'accumulation de matières combustibles qui, en raison de leur quantité ou de leur emplacement, présentent un risque d'incendie;
- f. L'encombrement d'un moyen d'évacuation;
- g. Un obstacle empêchant la fermeture et l'enclenchement d'une porte dans une séparation coupe-feu exigée;
- h. La présence de glace ou de condensation sur une surface intérieure autre qu'une fenêtre;
- i. La présence d'accumulation d'eau ou d'humidité causant une dégradation de la structure des matériaux ou des finis ou la présence de moisissure ou de champignons;
- j. L'amas de débris, matériaux, matières gâtées ou putrides, urine, excréments ou autres états de malpropreté;
- k. La présence de vermine, de rongeurs, d'insectes ou de moisissures visibles, ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de ceux-ci;
- l. Un élément de la structure, de son isolation et de ses finis qui est affecté par une infiltration d'eau ou de liquide ou par un incendie. Cet élément doit alors être nettoyé, asséché complètement ou remplacé de façon à prévenir et à éliminer la présence d'odeur ou de moisissure et leur prolifération. Les matériaux affectés par le feu qui ne respectent plus leur qualité première doivent être remplacés.

pouvant être intégrées à un règlement sur la salubrité ou les nuisances

PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE

Ville de _____
ayant son siège social au _____
ici représentée par (inscrire la fonction) _____
et ci-après nommée _____

ET

Municipalité de _____
ayant son siège social au _____
ici représentée par _____
et ci-après nommée _____

ET

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-
du _____
localisé au _____
ici représenté par _____
et ci-après nommé CIUSSS MCQ - Centre de services de _____

ET

Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité, Ensemble et bien logé
http://www.consortium-mauricie.org/filemanager/Enjeux/Protocole_entente_type_2015-09-24.pdf

l'air intérieur et la salubrité sur leur territoire. Bien que les principaux partenaires les services offerts au sein des CIUSSS et des CIUSSS, il est fortement conseillé pouvant intervenir dans ce genre de situations, comme les professionnels des és protectrices des animaux ou pour la prévention de la cruauté envers les animaux,

5. RESPONSABILITÉ DES PARTENAIRES EN LIEN AVEC UNE SITUATION D'INSALUBRITÉ

5.1. Ville de (..)

Mandat

Faire appliquer la réglementation municipale¹ (service de l'aménagement du territoire et du service de sécurité incendie en effectuant une inspection des lieux. Être les premiers intervenants auprès de la personne.

Actions

1. Informer les personnes des ressources disponibles;
2. Offrir aux personnes la possibilité de recevoir de l'aide en signant un formulaire d'autorisation de divulgation;
3. Entreprendre des procédures légales si les problèmes d'insalubrité persistent;
4. Appliquer la politique de gestion des biens mis sur le carreau à la suite d'un bref d'expulsion par huissier pour l'entreposage des effets personnels.²

En vertu de ses responsabilités, l'inspecteur en bâtiment peut réaliser une inspection dans tout bâtiment localisé sur son territoire. Il analyse la situation

s'ann de soutenir les rité.

s éventuelles situations

Guide d'arrimage, Entente de collaboration entre les partenaires permettant d'offrir des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide
http://csssdm.santelaurentides.qc.ca/fileadmin/documents/Sante_publicque/Insalubrite_morbide/Guide_d_arrimage_-_Insalubrite_morbide_anonyme.pdf

nuisances

Outil pratique D

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

L'Institut | Expertises | Formation | Nos productions

Accueil > Expertises > Santé environnementale et toxicologie > Qualité de l'air > Qualité de l'air intérieur > Qualité de l'air et l'habitation au Québec

D - Grille d'évaluation de la salubrité et de la sécurité des lieux

L'outil pratique D contient une grille d'appréciation générale de la salubrité et de la sécurité qui permet d'évaluer rapidement l'état de l'habitation. Grâce à une inspection visuelle, l'inspecteur ou l'intervenant responsable de l'inspection des lieux peut remplir la grille d'évaluation en déterminant si l'élément ou la situation est :

- **Très bonne** (p. ex. propre et sans encombrement);
- **Bonne** (p. ex. léger encombrement);
- **Mauvaise** (p. ex. encombrement majeur);
- **Très mauvaise** (p. ex. encombrement tellement important qu'il limite l'accès aux issues de secours, qu'il cause des nuisances visuelles et olfactives pour les voisins ou les autres résidents);
- **DANGER** (p. ex. amoncellement dangereux, risques de blessures physiques);
- **S. O.** (sans objet; p. ex. aucun terrain dans le cas d'un logement, absence d'animaux dans l'habitation).

Grille d'évaluation de la salubrité et de la sécurité

Élément/situation	Évaluation					Précisions
	Très bonne	Bonne	Mauvaise	Très mauvaise	DANGER S. O.	
Aspect extérieur général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Encombrement (terrains, balcons, portes et fenêtres, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence d'odeurs fongiques/autres émanant du terrain extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conditions pouvant causer la présence de vermine ou de rongeurs (p. ex. débris, déchets au sol)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Température (de 20 à 24 °C l'hiver; de 24 à 26,5 °C l'été)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Humidité relative (à l'aide d'un hygromètre) (plage optimale de 30 à 50 %)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Odeurs (p. ex. mois, déchets, excréments, urine)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
État et condition des matériaux intérieurs* (p. ex. gonflements, multiples fissures, moisissures sur les murs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conditions favorisant la présence de rongeurs ou de vermine (p. ex. câbles, encombrement, ouvertures dans le pavement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Installations pour le dépôt des déchets et des ordures ménagères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Taux d'occupation [†]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Encombrement des pièces [‡]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outils pratiques

- **A - Exemple de dispositions pouvant être intégrées à un règlement sur la salubrité ou les nuisances**
- **B - Modèles de protocoles**

Outil pratique F

INSPQ Centre d'expertise et de référence en

L'Institut | Expertises | Formation | Nos productions

Accueil > Expertises > Santé environnementale et toxicologie > Qualité de l'air > Qualité de l'air intérieur > Qualité de l'air et l'habitation au Québec

F - La qualité de l'air intérieur de votre habitation

Mise à jour du site web *Des clés pour améliorer la qualité de l'air de votre demeure*, autrefois hébergé par la SHQ.

La qualité de l'air intérieur de votre habitation

OUTIL PRATIQUE F

Mai 2017

Que vous soyez propriétaire-occupant, propriétaire d'immeubles résidentiels ou locataire, le présent outil vous aidera à mieux vous documenter sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur et, s'il y a lieu, à cerner et à résoudre votre problème. Son contenu est basé sur l'état des connaissances actuelles et sur la documentation disponible au moment de sa réalisation.

Plus précisément, ce document :

- donne des renseignements utiles qui vous aideront à déceler un problème de qualité de l'air dans votre habitation ainsi qu'à maintenir ou à améliorer la qualité de l'air intérieur;
- suggère des façons de choisir les experts ou les entreprises appropriés pour réaliser des mesures correctives;
- fournit des conseils de base en vue de prévenir ou de régler les différends entre locataires et propriétaires;
- vous dirige vers les documents disponibles les plus pertinents sur la qualité de l'air intérieur, et qui proviennent d'organismes reconnus dans les domaines de la santé et de l'habitation.

SOMMAIRE

Principaux contaminants de l'air intérieur et leurs effets sur la santé	2
Correctifs et rénovations : comment améliorer la qualité de l'air intérieur de votre habitation et la maintenir	7
Comment choisir un expert ou une entreprise spécialisée	11
Comment éviter un différend entre un locataire et un propriétaire lorsqu'un problème de qualité de l'air intérieur survient?	16
Bottin des principaux organismes	21
Principales références gouvernementales pouvant être consultées	24

La place du réseau de la santé

CISSS/CIUSSS : Professionnels de santé publique

- Prévention et protection de la santé de la population.
- Aucun pouvoir légal d'inspection des habitations.
- Sauf lors d'enquêtes épidémiologiques (motifs sérieux de croire que la santé de la population est menacée ou pourrait l'être) [Loi sur la santé publique, article 96](#).
→ Plutôt rare.

CISSS/CIUSSS : Professionnels de santé publique (suite)

- Collaboration avec les partenaires possédant un mandat d'inspection (p. ex. accompagnement d'un inspecteur municipal).

→ Objectif: évaluer les risques à la santé et émettre des recommandations, le cas échéant.

CISSS/CIUSSS : Professionnels des services de santé et des services psychosociaux

- Intervenir auprès d'individus aux prises avec des troubles de santé mentale ou d'autres problématiques nécessitant un soutien médical ou social.
 - Doivent obtenir le consentement.
- Signaler ces problèmes à d'autres partenaires et demander leur soutien pour la suite de l'intervention.

CISSS/CIUSSS : Intervenants des centres jeunesse

- Lorsqu'un ou plusieurs enfants sont concernés (p. ex. situation d'insalubrité extrême du milieu de vie des enfants).
- Objectif: Amener le parent ou la personne qui en a la charge à assurer à l'enfant un milieu de vie sain et sécuritaire.
- Collaborer avec d'autres intervenants et partenaires.

Services ambulanciers

- Aucune obligation légale d'intervenir, mais :
- Peuvent signaler une situation à d'autres professionnels afin que le patient soit pris en charge et mieux encadré à sa sortie de l'établissement de soins ou;
- Signaler une situation qui pourrait présenter des risques pour d'autres intervenants appelés à se rendre sur les lieux par la suite.
- Prévu par certains protocoles internes.


Médecins traitants

- Diagnostiquer et traiter les problèmes de santé individuels.
→ Nécessite la connaissance des conditions de l'habitation et des facteurs de risques dans le milieu de vie et de travail pour faire évaluation adéquate.
- Demander une expertise complémentaire.

The screenshot shows the INSPQ website page for 'Qualité de l'air intérieur'. The header includes the INSPQ logo and navigation tabs: 'L'Institut', 'Expertises', 'Formation', and 'Nos productions'. The main content area features the title 'Qualité de l'air intérieur' and a paragraph explaining the institute's work on indoor air quality, mentioning contaminants like mold, carbon monoxide, mercury, and radon. Below the text are four images: a shelf of cleaning products, a radon detector, a wood-burning stove, and a person using a radon detector. A 'Ouvrir tout' button is located below the images. On the right side, there is a 'Menu' section with a list of topics including 'Adaptation aux changements climatiques', 'Eau, aliments, sol et produits', 'Qualité de l'air', and 'Qualité de l'air intérieur'. The 'Qualité de l'air intérieur' menu item is expanded, showing sub-items like 'Compendium sur les moisissures', 'Outil d'aide à l'interprétation de rapports d'investigation de la contamination fongique', 'Mérule pleureuse', and 'Qualité de l'air et salubrité : intervenir ensemble dans l'habitation au Québec'. At the bottom of the page, there are three expandable sections: 'Amiante', 'Mercure', and 'Environnement bâti'.

Merci de votre attention!

marie-eve.levasseur@inspq.qc.ca



Qualité de l'air et salubrité :
intervenir ensemble dans
l'habitation au Québec

<https://www.inspq.qc.ca/expertises/sante-environnementale-et-toxicologie/qualite-de-l-air/qualite-de-l-air-interieur/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec>